



Conseil national
de l'information statistique

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Démographie et questions sociales »

Réunion du 7 avril 2010

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sociale européenne (ESS)	2
Enquête loyers et charges.....	7
Enquête sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux – module Secondaire de SRCV 2011	11
Enquête « sans domicile 2012 »	14
Enquête « SHARE » - 4 ^{ème} vague	21

Enquête sociale européenne (ESS)

Dans le cadre de la loi de 1951 révisée, la présente fiche présente le projet ESS-France. La présentation de ce projet résulte de la demande de tirage de l'échantillon de cette enquête par l'INSEE.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sociale européenne, volet français.

2. Service producteur

L'enquête est placée sous la responsabilité du Centre de données sociopolitiques de Sciences Po (CDSP, UMS 828). Le coordonnateur national de l'enquête est Nicolas Sauger, chargé de recherches à Sciences Po (Centre d'études européennes).

L'enquête s'inscrit dans un dispositif international organisant la collecte conjointe des données dans plus d'une vingtaine de pays en Europe. Celui-ci est placé sous la responsabilité de Sir Roger Jowell (professeur à City University, Londres). Il bénéficie du soutien de l'agence européenne pour la science (ESF) et de la commission européenne (financement par les Programmes d'orientation de la recherche européens (FP) 6 et 7). Le programme ESS est actuellement retenu parmi les infrastructures de recherches prioritaires telles que les a dessinées la Commission européenne dans son programme ESFRI; en France, ESS est inscrit dans la *roadmap* pour les très grandes infrastructures nationales de recherche du Ministère de la recherche, au chapitre PROGEDO.

3. Service réalisant la collecte

Le CDSP est mettre d'ouvrage. La réalisation de l'enquête est confiée à un prestataire de service externe (institut de sondage), sélectionné après appel d'offres, qui en assure la maîtrise d'œuvre. Le cahier des charges de cet appel d'offres stipule la nécessité pour ce prestataire de respecter les règles de la profession, telles qu'elles sont définies internationalement (ESOMAR), et doit avoir fait certifier ses procédures (certification ISO).

Lors des vagues précédentes de l'enquête (2003, 2004, 2006, 2008), c'est l'institut GfK-ISL qui a été sélectionné au terme de cette procédure d'appel d'offres.

4. Historique de l'enquête

L'Enquête sociale européenne représente un vaste dispositif d'enquête comparative et longitudinale sur les attitudes des Européens, réalisé à partir de la passation tous les deux ans d'un questionnaire auprès d'échantillons nationaux représentatifs des résidents de près de trente pays. Adossé à un projet au niveau européen, éligible à ce stade au dispositif ESFRI, ESS-France représente la contribution française à ce programme particulièrement ambitieux, d'ailleurs récompensé par le prix Descartes de la Commission européenne pour l'excellence des infrastructures de recherche en 2005. Comme infrastructure de recherche sélectionnée pour le programme ESFRI de l'Union européenne, ESS repose sur la complémentarité des dispositifs au niveau européen et au niveau national.

L'équipe française travaille en très étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires contribuant à l'existence d'ESS dont, principalement, *City University* à Londres, le *GESIS/ZUMA* à Mannheim ainsi que le *NSD* de Bergen. Le pilotage européen d'ESS est assuré par une équipe dirigée par Roger Jowell (City University, London, Grande Bretagne) et composée de Bjorn Henrichsen (NSD, Norvège), Michael Braun (GESIS-ZUMA, Allemagne), Ineke Stoop (SCP, Pays-Bas), Willem Saris (ESADE, Université Ramon Llull, Espagne), Gert Loosveldt (KUL, Belgique) et Brina Malnar (Université de Ljubljana, Slovénie).

L'enquête ESS réalisera donc sa cinquième vague de collecte de données en 2010. Elle est présentée au CNIS pour la première fois suite à la modification de la loi de 1951 permettant le tirage d'un échantillon par l'INSEE pour un organisme extérieur.

5. Bilan de l'exécution de l'enquête et des résultats produits

La France affiche une participation continue à ESS depuis ses débuts en 2002. Elle y contribue par le recueil des données qui ont toujours été validées au niveau européen, par son implication au niveau international, dans les instances de concertation prévues à cet effet, et par son utilisation effective des données.

La vitalité du réseau de chercheurs utilisateurs est particulièrement remarquable. Plus de 24 800 utilisateurs d'ESS sont enregistrés aujourd'hui dans le monde.

Une communauté française d'utilisateurs français d'ESS commence également à émerger. Il n'existe pas moins de 908 utilisateurs enregistrés d'ESS en France (juin 2009) ; un site internet a été lancé (ess.sciencespo.com) comme été organisé une journée d'étude spécifiquement sur ces données (Paris, décembre 2008). Une équipe française est d'ailleurs également à l'origine de la publication d'un numéro spécial de *Social Indicators Research* (2009, 91:3) à partir des données ESS. Ce numéro regroupe des articles sur les thèmes de bien-être, de l'état providence et des attitudes face à l'immigration.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif premier du dispositif ESS est la production de données concernant l'ensemble des champs de l'analyse des sciences de l'homme et de la société. Plus précisément, l'objectif est la production, à partir des standards méthodologiques les plus rigoureux, d'un ensemble de données sur les attitudes sociopolitiques des européens qui soit comparable à la fois dans le temps et dans l'espace. Ce faisant, les résultats attendus dépassent la collecte des données elle-même puisqu'elle concerne tout à la fois la recherche dans les différents domaines des sciences sociales (en 7 ans d'existence, plusieurs centaines de travaux scientifiques sont déjà issus des données de l'ESS), l'enseignement (les données de l'ESS étant centrales dans un nombre croissant de curriculums universitaires) et enfin la prise de décision publique, dans la mesure où les données de l'ESS sont un élément qui contribue à mieux comprendre l'état et l'évolution des sociétés contemporaines.

ESS reste néanmoins un instrument de mesure généraliste des attitudes et comportements sociopolitiques. Le questionnaire ESS porte ainsi tous les deux ans sur les thèmes de la consommation des médias, de la confiance (interpersonnelle et institutionnelle), de l'engagement politique, des valeurs et des croyances religieuses, du capital social, de l'exclusion sociale, des identités collectives, du bien être et de la santé, et accumule un nombre important d'informations sur le profil sociodémographique des répondants. Tous les deux ans, des modules sont renouvelés ; ils concernent pour la vague 5, prévue pour 2010, les questions des relations famille – travail ainsi que de la confiance dans la police et la justice.

Le questionnaire de la vague 4 est porté en annexe.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

ESS est une enquête s'inscrivant dans le programme de travail de la Fondation européenne pour les sciences et soutenue par l'Union européenne au travers des plans FP5, 6 et 7. Elle a été retenue parmi les candidatures par le Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI). Elle s'inscrit dans le programme des très grandes infrastructures nationales prioritaires pour la recherche du Ministère de la recherche. L'enquête bénéficie du soutien et de l'appui du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales depuis ses débuts. Au niveau européen, et la Commission et l'ESF ont renouvelé leur appui au dispositif. Cette politique d'infrastructure de recherche est également portée par un réseau international d'universitaires et la réalisation de l'enquête reste de l'initiative d'une équipe académique basée à Sciences Po, à Paris.

Les données de l'enquête sont mises à la disposition de la communauté internationale dès que possible. Près de 25000 utilisateurs des données des vagues précédentes sont ainsi connus, dont près d'un millier en France. Le public est très majoritairement universitaire, qu'il s'agisse de personnels permanents des universités ou d'étudiants en second et troisième cycles. Les données sont consultables directement sur le site de l'archive norvégienne pour les données en sciences sociales (NSD).

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

ESS s'inscrit dans une tradition internationale « d'enquêtes sociales », comme le *General Social Survey* aux Etats-Unis ou *Albus* en Allemagne peu représentée en France. ESS s'inscrit également

dans le panorama des enquêtes comparées dans les domaines des sciences sociales comme le programme ISSP (*International social Survey Programme*) ou EVS (*European Values Survey*).

Dans ce contexte, ESS se caractérise d'une part comme une enquête sociale académique, s'autorisant à poser des questions sensibles notamment dans le domaine des opinions et des croyances, et d'autre part comme une enquête par sondage particulièrement attentive à la question de la qualité des données.

La reconnaissance de ce programme au travers du prix Descartes qui lui a été donné, par son inscription dans le processus ESFRI, ou encore par l'utilisation intensive de ces données assure de l'utilité de ce dispositif dans le paysage des grandes enquêtes mondiales en sciences sociales.

9. Insertion dans un système d'information

ESS, volet français de l'Enquête sociale européenne, s'inscrit dans un dispositif d'enquêtes répétées et comparatives. Les différentes vagues d'ESS, réalisées tous les deux ans, ont un questionnaire inchangé pour les deux tiers environ depuis ses débuts. Des modules rotatifs (2 par enquête regroupant une cinquantaine de questions chacun) changent pour chaque enquête, bien que ceux-ci puissent être répétés à intervalle plus long. Le module rotatif sur les relations famille – travail reprend ainsi plus de la moitié des questions d'un module réalisé il y a six ans.

Du point de vue comparatif, l'enquête est réalisée dans les langues natives de chacun des pays participants, un grand soin étant apporté au contrôle de la qualité des traductions. Une firme privée d'évaluation des traductions est employée à cet effet pour la cinquième vague.

L'enquête est composée de différents modules passés en une seule fois ; il n'y a donc ni complément ni annexe (même si la terminologie de l'enquête inclut un questionnaire annexe, qui est toutefois passé dans la foulée du questionnaire principal). Seuls les différents modes de contrôle du travail des enquêteurs (questionnaire postal, téléphonique ou visite en personnes sur une partie de l'échantillon afin de vérifier l'effectivité des visites et le contenu des réponses) pourraient être assimilés à un questionnaire complémentaire. Ces questionnaires restent néanmoins confinés à la seule vérification de la qualité des données.

L'avis d'opportunité est demandé pour la cinquième vague de l'ESS (2010-2011), la sixième (2012-2013) et la septième vagues (2014-2015) sous réserve de modification du programme au niveau français ou européen.

A un second niveau, notre demande est d'accompagner l'échantillon de logements demandé à l'INSEE de données issues du recensement permettant de caractériser sur quelques indicateurs les logements tirés ainsi que, si possible, les ménages habitant ces logements au moment du recensement. L'objectif de ce second niveau est de produire une connaissance de la non-réponse, cette connaissance étant à ce jour très parcellaire en France dans le cadre des enquêtes par sondages non issus de la statistique publique. Ces données concernent d'abord le logement lui-même (type, catégorie, nombre de pièces, statut d'occupation et année d'achèvement). Dans la mesure du possible, elles concerneraient également la description du foyer habitant ce logement au moment du recensement. Les informations auxquelles nous souhaiterions pouvoir avoir accès sont : nombre de personnes formant ce foyer, sexe et âge des membres du foyer, nationalité, diplôme, catégorie socioprofessionnelle des membres du foyer, condition d'emploi, type d'activité et état matrimonial légal.

L'enjeu est en effet important dans le cadre de l'Enquête sociale européenne. Sur les quatre premières vagues, et malgré des améliorations significatives, seuls 40% des logements sélectionnés donnent finalement lieu à une interview. Si le taux de réponse est proche de 50% (après exclusions des hors champs), l'objectif fixé par les structures de coordination européenne est de 70%.

10. Cible de l'enquête

La cible de l'enquête est l'individu, la taille d'échantillon final espéré étant comprise entre 1500 et 2500. L'échantillon de départ est composé de logements, pour un nombre d'unités compris entre 3000 et 5000, un individu étant tiré par logement.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est composé de l'ensemble des individus résidant en France métropolitaine, âgés de 15 ans ou plus.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique couvert par cette demande est la France métropolitaine. Le programme d'enquête dans lequel s'inscrit cette demande couvre un champ géographique défini comme l'Europe au sens large. L'enquête reposant sur un principe de volontariat au niveau européen, il n'est pas possible de préciser exactement à l'heure actuelle quels seront les pays participants. A titre d'exemple, ont participé à la quatrième vague de l'ESS : l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République Tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Israël, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni, et l'Ukraine.

13. Base de sondage, échantillonnage

La demande présentée ici résulte de la demande à l'INSEE de tirer, à partir du recensement de la population, un échantillon de logements de manière à ce que celui-ci permette de construire un échantillon « représentatif » de la population métropolitaine (l'objectif étant de construire un échantillon de la population des résidents de quinze ans et plus). Cet échantillon servira à la réalisation de la cinquième vague française de l'Enquête sociale européenne.

Il s'agit là en fait de substituer une forme plus performante d'échantillonnage à la méthode qui avait été suivie depuis 2002 pour l'Enquête sociale européenne. Pour ses quatre premières vagues en France, la procédure d'échantillonnage pour ESS suivait une procédure de tirage d'adresses par route aléatoire après stratification par une matrice région*habitat. Les enquêteurs de l'institut de sondage sélectionné relevaient donc eux-mêmes des adresses, suivant des règles préalablement fixées (point de départ, cheminement, pas de relevé), les adresses où ils auraient à sélectionner une personne invitée à répondre à l'enquête (la sélection de cette personne suivant la méthode du plus proche anniversaire). C'est cette méthode de tirage de logements par route aléatoire que nous souhaiterions remplacer par un ensemble d'adresses tirées de manière aléatoire (mais en grappes) à partir des données issues du recensement. Ces données ne représentent pas en elles-mêmes un objet de recherche ; elles servent uniquement de support. Les données nécessaires à ce niveau ne sont constituées uniquement que d'un ensemble d'informations nécessaires à l'identification des logements (adresse, localisation dans le cas d'habitations collectives). Les noms des personnes habitant ces logements ne nous sont pas nécessaires ; l'unité d'échantillonnage est bien ici le logement. Cette information pourrait néanmoins être utile tant pour mieux identifier le logement que pour faciliter la prise de contact par les enquêteurs.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec l'Unité de Méthodologie Statistique de l'INSEE qui aurait pour charge la constitution pratique de cet échantillon. Les adaptations nécessaires des outils existant pour réaliser cet échantillon ont semblé tout à fait réalistes.

Ceci s'inscrit dans une perspective d'amélioration des dispositifs de recueils des données existant ; la fiabilité attendue d'un échantillonnage réalisé à partir des données du recensement est bien supérieure à celle d'un échantillon issu de routes aléatoires tant en termes de précision de l'information que de limitation du risque de biais enquêteur.

14. Mode de collecte

Le questionnaire est passé en face-à-face, au domicile de la personne interrogée. Aucun appariement autre que ceux mentionnés au point 9 n'est envisagé (appariement avec les caractéristiques du logement et du ménage occupant à la date du recensement).

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte des données pour la vague 5 est prévue sur la période octobre 2010 – janvier 2011. Une répétition de l'enquête est prévue tous les deux ans.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Les vagues précédentes de l'enquête ont montré une durée médiane d'interview de 75 à 80 minutes. La durée maximale d'interview est difficile à estimer, l'expérience ne permettant pas de donner un maximum fiable. Néanmoins, le questionnaire de l'enquête est très semblable quelles que soient les personnes interrogées.

17. Instances de concertation : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi

Les instances de concertation de l'enquête ESS sont d'abord européennes. A ce niveau, ESS est structurée par 3 organes principaux : le Comité technique central, dirigé par Sir Roger Jowell, qui assure l'essentiel de la coordination européenne ; le Comité du conseil scientifique, présidé par Max Kaase, en charge notamment des décisions sur le questionnaire ; le Forum des financeurs, qui regroupe l'ensemble des représentants nationaux des pays participants à l'enquête.

Au niveau français, l'enquête est sous la responsabilité d'un Coordonnateur national (Nicolas Sauger), comme requis par l'organisation européenne d'ESS. Celui-ci s'inscrit très largement au sein de deux laboratoires de Sciences Po, l'UMS Centre des données sociopolitiques et l'EA Centre d'études européennes, qui fournissent tant soutien qu'environnement scientifique de travail. Le volet français d'ESS est évalué au niveau français par le Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales et au niveau européen par les différents organes d'ESS.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Comme indiqué précédemment, les données de l'enquête sont distribuées largement, au niveau international, sous la responsabilité de l'Archive norvégienne pour les sciences sociales, et ce dès la phase finale de la vérification de la qualité des données.

L'exploitation de ces données est ainsi largement décentralisée. L'équipe française assurant la réalisation d'ESS est néanmoins fortement impliquée dans l'exploitation directe de ces données ainsi que dans l'animation scientifique autour de celles-ci.

L'équipe en charge de la réalisation de l'enquête en France s'engage ainsi à une diffusion des résultats de l'enquête plus large. Cette diffusion est réalisée au moyen de deux supports prioritaires : d'une part le site Internet de l'ESS en France (ess.sciences-po.com) qui diffusera notamment une brochure des principaux résultats de chaque vague d'enquête ; d'autre part l'écriture d'ouvrage, en français, présentant les résultats d'une ou plusieurs vagues d'enquête. Doit par exemple paraître en 2010 aux Presses de Sciences Po un ouvrage collectif (*Les Français, des européens comme les autres ?* sous la direction de Daniel Boy, Bruno Cautrès et Nicolas Sauger) présentant les résultats des deuxième et troisième vague de l'ESS.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Au niveau français, les moyens humains directement mobilisés par l'enquête sont :

- 0,5 équivalent temps plein de chercheur
- 0,5 équivalent temps plein de support technique

Ces indications ne sont données que pour la réalisation directe du recueil des données, sans présager du temps consacré à leur exploitation.

Les moyens financiers sont de 270 000 euros (TTC) par an, hors salaires et charges afférentes.

Enquête Loyers et Charges

1. Intitulé de l'enquête

Enquête nationale sur les loyers et les charges

2. Service producteur

Insee

Direction des statistiques démographiques et sociales

Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages

Division Logement

3. Service réalisant la collecte

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'enquête sont assurées par le Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages (DPCRCVM), la Division Logement.

4. Historique de l'enquête

L'enquête existe déjà, mais la validité du label arrive à expiration.

C'est une des plus anciennes enquêtes de l'Insee qui a eu lieu une première fois en 1952. L'enquête est ensuite réalisée de manière semestrielle d'abord sur l'agglomération parisienne à partir de 1955, puis sur toutes les zones urbaines à partir de 1958. Elle est devenue trimestrielle en 1977. Les communes rurales ont été exclues du champ d'observation en 1990 pour mieux suivre les loyers dans les grandes villes sans augmenter le coût de l'enquête. Leur exclusion affecte assez peu le suivi de l'évolution des loyers, l'évolution en zone rurale étant comparable à celles des unités urbaines de moins de 20 000 habitants. L'enquête a lieu dans l'ensemble des régions de France métropolitaine. Son extension aux Dom est en cours, avec une première expérimentation en Guadeloupe en 2010.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sur l'ensemble de l'année 2009, le taux de collecte est de 60,5%. Le taux de réponse, calculé sur les logements du champ, est de 80,9%.

Le tirage de l'échantillon dans Octopusse a permis de réduire la proportion de hors champ ; le taux de collecte au quatrième trimestre de 2009 est de 68,6%. Le taux de réponse est de 81,6%.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les données collectées sont destinées à mesurer l'évolution « pure » du prix des loyers, calculée à partir de la variation trimestrielle des loyers à structure constante du parc de logements.

Les thèmes abordés sont donc les caractéristiques physiques des logements et les loyers pratiqués. Lors de la première interrogation, on décrit le logement. Lors des interrogations suivantes, le questionnaire est plus léger, se concentrant sur les modifications par rapport au trimestre précédent et sur les quittances de loyer.

Aucune enquête complémentaire et aucun questionnaire annexe n'est prévu.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête existe depuis 1955 dans l'agglomération parisienne et sur l'ensemble du territoire métropolitain (y compris Corse) depuis 1958.

Il s'agissait d'une demande ministérielle, pour la construction de l'indice des prix à la consommation.

Les résultats de l'enquête sont diffusés sous forme d'une note à diffusion restreinte à différents partenaires institutionnels :

- l'Insee (division des Prix à la Consommation pour l'évolution du poste loyers de l'indice des prix à la consommation, Département des comptes nationaux pour la valeur ajoutée du

secteur immobilier, Département de la conjoncture, pour la prévision de l'évolution du poste loyer),

- le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (Meeddm) pour les comptes du logement, la Banque de France pour la prévision de l'indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), la Direction Générale du Trésor et de la Politique Économique (DGTPE) pour la prévision mensuelle de l'inflation
- des acteurs du domaine du logement, aux fins d'étude : Union Sociale pour l'Habitat, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (Anil), Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (Olap), Conseil Supérieur de l'Administration de Biens (CSAB).

L'indice est diffusé par la banque de données macro-économiques de l'Insee et son bulletin statistique (BSWeb).

L'Insee envisage de diffuser publiquement et régulièrement les indices à partir de 2011 par voie d'une Informations Rapides.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'enquête est la seule source d'information permettant de mesurer l'évolution des loyers chaque trimestre au niveau national.

L'Olap mène une enquête annuelle auprès de locataires et de propriétaires pour collecter des données de loyers en agglomération parisienne, mais celle-ci ne porte que sur le secteur privé, en région parisienne et dans quelques grandes agglomérations de province, et ne répond pas à l'objectif de suivi conjoncturel infra-annuel.

Clameur (Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux) est un outil mis en place par la profession pour mesurer les loyers et alimenté par les adhérents de l'Union nationale de la propriété immobilière (Unpi) ainsi que par des administrateurs de biens. Sa vocation est plus conjoncturelle que celle de l'Olap mais ne porte que sur les loyers de relocation.

9. Insertion dans un système d'information

Les données collectées sont destinées à observer l'évolution trimestrielle des loyers et à produire un indice des loyers. Une prévision pour le trimestre suivant est également réalisée. Après mensualisation, l'indice constitue le poste loyers de l'indice des prix à la consommation. Il est également utilisé dans les évaluations du compte satellite du logement.

10. Cible de l'enquête

L'enquête porte sur les logements occupés par des locataires. Chaque trimestre, 4 400 ménages occupant les logements sont interrogés. L'unité de l'enquête est le logement.

Pour améliorer la qualité de la mesure de son indice, l'Insee mène un projet qui viendra substituer à l'enquête auprès des ménages une enquête auprès des bailleurs dans le secteur social, en 2012. À partir de 2012, l'enquête loyers et charge ne couvrira donc plus que les logements dont les propriétaires ne sont pas des bailleurs sociaux.

L'opportunité est demandée pour cinq années. En 2011 l'enquête couvrira le secteur social et le secteur libre. En 2012 et les années suivantes, elle sera réalisée dans le seul secteur libre avec un questionnaire inchangé.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est l'ensemble des résidences principales de France métropolitaine, y compris la Corse, louées vides, dont l'usage essentiel est l'habitation.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est réalisée en France métropolitaine. Jusqu'à fin 2009, l'enquête n'était pas réalisée dans les communes rurales. Depuis l'échantillon entré en septembre 2009 (premier échantillon tiré dans l'échantillon maître issu d'Octopusse), l'enquête couvre aussi les communes rurales.

À l'heure actuelle, les Dom sont exclus de l'enquête. Un projet d'extension à la Guadeloupe est en cours, pour une première interrogation en septembre 2010, pour répondre à la demande de

l'Observatoire des Loyers de Guadeloupe créé en 2009. Si l'expérience est concluante, les autres Dom seront intégrés progressivement à partir de 2011.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Depuis le quatrième trimestre 2009, la base de sondage est le nouvel échantillon maître.

Dans un premier temps, une sélection des Zones d'Action Enquêteurs (ZAE) a été faite, pour permettre de concentrer l'échantillon qui est de petite taille. Pour cela, les ZAE ont été tirées proportionnellement au nombre de logements loués. Ensuite, le tirage des logements se fait avec une contrainte sur le nombre de logements tirés dans chaque région et selon la taille de la commune.

Chaque trimestre, 1 200 logements sont ainsi tirés, parmi les logements qui sont dans le champ de l'enquête lors du recensement de la population.

14. Mode de collecte

L'enquête est trimestrielle. Elle est réalisée auprès des ménages en pseudo-panel : chaque logement est interrogé 5 trimestres consécutifs. Chaque trimestre, une partie de l'échantillon cesse d'être interrogée et est remplacée par un nouveau sous-échantillon.

L'enquête utilise le réseau des enquêteurs ménage : l'entretien est réalisé sous collecte assistée par ordinateur (Capi).

La première et la dernière interrogation sont réalisées en visite pour que l'enquêteur puisse voir les documents demandés. Les enquêtes intermédiaires sont réalisées par téléphone sauf dans les cas de changement d'occupant, de refus de réponse à l'enquête précédente, de difficulté de compréhension du locataire (surdité, difficultés de lecture notamment) ou de refus de donner un numéro de téléphone pour être joint le trimestre suivant.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête est trimestrielle. La collecte a lieu en janvier, fin mars-début avril, fin juin-début juillet, et fin septembre-début octobre. La collecte est organisée par les directions régionales (hors Corse)

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Il est demandé à l'enquêté d'utiliser, lorsqu'il les a, les quittances, le bail ou tout document lui permettant de répondre avec exactitude à l'enquête.

L'enquête ne comporte pas de questions sensibles.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de maintenance existe. Il est composé de représentants des unités de l'Insee qui réalisent l'enquête (maîtrise d'ouvrage, équipes informatiques, équipes gérant l'enquête dans les directions régionales, équipes s'occupant de la coordination des méthodes d'enquêtes).

Un comité scientifique associe la division Logement, l'unité de méthodologie statistique de la DSDS et la division de l'indice des prix à la consommation.

Il n'est pas prévu de consultation des partenaires sociaux ou des associations de locataires.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les données sont exploitées dans le but d'observer l'évolution conjoncturelle des loyers, sous forme d'indice intégré à l'indice des prix à la consommation.

Cet indice est diffusé par une note officielle, envoyée à l'ensemble des utilisateurs. La publication d'un Informations Rapides sera à l'étude pour une mise en place 2011.

Depuis l'automne 2009, une plaquette de résultats est donnée au ménage enquêté.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Un réseau d'environ 220 enquêteurs est mobilisé sur le territoire métropolitain. Dans chaque direction régionale, au moins une personne est responsable de l'organisation de la collecte chaque trimestre, et de l'apurement de premier niveau.

Pour réaliser l'apurement national et l'animation du réseau des responsables régionaux, 3 personnes (soit 3 cadres B à temps plein pendant 2 mois sur l'année) du pôle d'enquêtes nationales auprès des Ménages de Nancy travaillent chaque trimestre sur l'enquête.

Au centre informatique, 5 personnes (soit 1 cadre A et 4 cadres B à temps plein pendant 2,5 mois sur l'année) participent à la mise à disposition des questionnaires et aux traitements effectués après la collecte.

A la division Logement, 2 personnes (soit 2 cadres A à temps plein pendant 3 mois sur l'année) coordonnent la réalisation de l'enquête et produisent l'indice des loyers.

Le coût total de l'enquête a été estimé en 2009 à 1 135 000 € (coûts d'enquête et moyens en personnel).

Procédures particulières :

Questions sensibles (enquêtes auprès des personnes) : *lorsque l'enquête contient des questions faisant apparaître des informations sensibles prévues par la loi de 1978 (opinions religieuses, origines raciales ou ethniques, santé, vie sexuelle) une procédure peut être nécessaire auprès de la Cnil. La Cnil n'examine le dossier de l'enquête qu'après obtention du label.*

Le questionnaire ne contient pas de questions sensibles.

Enquête sur la transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux – module secondaire de SRCV 2011

1. Intitulé de l'enquête

Les *Statistiques sur les Ressources et les conditions de vie* (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires sur les revenus et les conditions de vie dont le sigle européen est EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*). Ce dispositif SRCV est composé d'une enquête traditionnelle annuelle et d'un panel. Ce dernier consiste en le suivi d'individus pendant 9 années consécutives dans le cadre des enquêtes annuelles. À l'occasion de chaque enquête annuelle, le règlement européen prévoit qu'un questionnaire complémentaire spécifique est ajouté sous forme d'un module dit secondaire. Pour l'enquête de 2011, le module secondaire est intitulé « Transmission intergénérationnelle des désavantages sociaux ».

2. Service producteur

Tout comme le dispositif SRCV dont il fait partie, le module secondaire associé à l'enquête 2011 est organisé par la division Revenus et patrimoine des ménages, du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, au sein de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, et par le pôle « enquêtes nationales auprès des ménages » de la Direction régionale de Lorraine.

3. Service réalisant la collecte

Le département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie de l'Insee est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour cette enquête. La collecte sera assurée par le réseau des enquêteurs de l'Insee.

4. Historique de l'enquête

Le système EU-SILC a pris la suite du Panel européen dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Il a été mis en place en 2004 en France.

Ce dispositif se décompose en une collecte annuelle sous forme d'enquête traditionnelle et un panel. Chaque année, un échantillon de ménages répondant à l'enquête annuelle vient alimenter le panel ; un échantillon dit « sortant » quitte alors le panel. Les ménages du panel sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

Depuis 2005, s'ajoute au questionnaire principal de l'enquête un module secondaire sur un thème différent chaque année.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Ce module secondaire a pour objectif de mieux connaître la transmission de la pauvreté et la mobilité sociale entre les générations. En effet, la persistance des inégalités d'une génération à l'autre joue un rôle majeur dans l'explication de l'exclusion sociale des adultes. En particulier, le niveau d'éducation des parents et leur statut socio-économique influencent le risque de pauvreté à l'âge adulte.

Les personnes, âgées de 25 à 59 ans, sont interrogées sur le ménage dans lequel elles vivaient à l'âge de 14 ans :

- Composition du ménage, présence des parents ...
- Age, nationalité, pays d'origine des parents ...
- Profession, statut professionnel et position hiérarchique des parents ...
- Niveau d'éducation des parents ...
- Situation financière du ménage.

Cette situation à l'âge de 14 ans pourra être comparée à la situation actuelle.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le dispositif statistique EU-SILC est prévu par le règlement (CE) n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil. Ce règlement prévoit la possibilité pour la Commission européenne de mettre en place une fois par an un module secondaire. Le module 2011 s'inscrit dans ce cadre juridique. À ce titre, il fait l'objet d'un règlement de la Commission, en cours d'adoption.

Outre la Commission européenne, premier utilisateur des résultats, ces derniers pourront être utilisés en France par les services de l'administration et les chercheurs intéressés par les questions de conditions de vie, en particulier les aspects de pauvreté et d'exclusion.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le questionnaire associé au module secondaire 2011 complète le questionnement habituel afin de mieux comprendre la transmission de la pauvreté économique et sociale. Il permet en effet de disposer d'informations sur la position sociale des parents durant l'adolescence de l'interviewé et leur « aisance » financière.

Le thème de la mobilité sociale est régulièrement étudié. Le module secondaire associé à l'enquête EU-SILC 2005 était déjà consacré à ce thème. Les individus interrogés en 2011 ne l'auront généralement pas été en 2005, la majorité des pays ayant un panel portant sur quatre années. Ce module profitera par ailleurs des analyses des résultats de l'enquête 2005 réalisée au niveau européen et l'accent sera mis sur une meilleure cohérence et qualité des données entre les pays États-membres.

En France, les enquêtes *formation et qualification professionnelle* (FQP) interrogent les individus sur leur profession, le déroulement de leur scolarité, la situation professionnelle de leurs parents ainsi que leurs revenus. Ces données permettent de comparer la catégorie socioprofessionnelle de chaque personne avec celle de leur père. Ces enquêtes ont lieu de façon périodique : 1977, 1993, 2003.

La partie variable de l'enquête *permanente sur les conditions de vie* (EPCV) d'octobre 2000 avait pour objectif d'étudier dans leur globalité les processus de transmission au sein de la sphère familiale, des biens et capitaux mais également des modes de vie, des pratiques culturelles, des valeurs morales et des aptitudes à réussir dans le système scolaire.

9. Insertion dans un système d'information

Le module secondaire complète le questionnement principal SRCV et est différent tous les ans.

10. Cible de l'enquête

Les unités interrogées pour ce module secondaire sont les individus âgés de 25 à 59 ans appartenant aux ménages interviewés dans le cadre de l'enquête 2011 associée au dispositif SRCV.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ du module est celui du dispositif SRCV, à savoir celui des ménages ordinaires.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique du module est celui du dispositif SRCV, à savoir la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage et l'échantillonnage sont ceux du dispositif SRCV. La base de sondage est l'échantillon maître de l'Insee. L'échantillon de SRCV 2011 est constitué d'environ 12 000 ménages.

14. Mode de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous CAPI.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte aura lieu en mai et juin 2011. Elle ne sera pas reconduite les autres années.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. Le temps maximal d'interview de l'enquête transversale étant fixé à une heure dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devra pas dépasser une dizaine de minutes.

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Il n'y a pas de comité de concertation en tant que tel dans le cadre français. Mais une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique qui a validé le projet d'Eurostat.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés seront transmis à Eurostat en octobre 2012 pour l'enquête transversale, fichiers qui incluent les données du module secondaire collecté en 2011.

Les données issues de ce module secondaire figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2013 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (Insee Première, Insee Références, Économie et statistique). Les fichiers anonymisés seront mis à disposition du grand public.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens utilisés sont ceux du dispositif SRCV.

Enquête « Sans-domicile 2012 »

Cette fiche sera réutilisée dans le dossier à présenter au Comité du label.

1. Intitulé de l'enquête

L'Enquête est intitulée « Sans Domicile 2012 » (SD2012). Plus précisément, il s'agit d'une enquête nationale auprès des utilisateurs des services d'hébergement ou de distribution de repas chauds.

2. Service producteur

L'INSEE et l'INED partagent la maîtrise d'ouvrage de l'enquête.

3. Service réalisant la collecte

L'INSEE est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

4. Historique de l'enquête

Une telle enquête Sans Domicile a été réalisée en janvier-février 2001 (SD2001) dans 80 agglomérations métropolitaines de plus de 20 000 habitants. Elle était alors inédite et pionnière en la matière. L'opération est née des recommandations du groupe de travail du CNIS sur les sans-abri, réuni de 1993 à 1996, et des résultats de deux enquêtes pilotes menées par l'INED en 1994-1995 et en 1998, qui ont permis de tester la validité de la méthode envisagée.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

En 2001, la collecte auprès des usagers des services d'aide aux Sans Domicile a permis de recueillir 4 084 questionnaires exploitables sur une taille d'échantillon initiale de 4 632 questionnaires, soit un taux de déperdition de 12%.

Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) dès début 2002 et ont fait l'objet de nombreuses publications dont un numéro spécial d'Économie & Statistique (n°391-392, 2006). Le nombre de Sans Domicile obtenu au sens de l'enquête était de 86 000 (personnes qui ont passé la nuit précédente dans un centre d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation). Ce chiffre se situait dans le bas de la fourchette des chiffres de Sans Domicile habituellement entendus avant le démarrage de l'enquête (de 100 000 à 800 000). Les résultats ont permis de confirmer certaines des hypothèses tirées des enquêtes qualitatives ou pilotes [ayant eu lieu entre 1993 et 2000] et de mettre l'accent sur des phénomènes largement sous-estimés par l'opinion et les décideurs (Join-Lambert, 2006).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est de combler une lacune du système statistique afin de mieux connaître une population qui, faute de disposer d'un logement, échappe aux enquêtes traditionnelles.

Par personnes sans domicile on entend ici personnes ayant passé la nuit précédant le jour où elles sont enquêtées dans un service d'hébergement ou dans un lieu non prévu pour l'habitation. Le sous-ensemble des personnes qui ont passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, parc, parking, cage d'escalier...) est appelé ici sans-abri.

L'enquête Sans Domicile a pour objectif principal de décrire les caractéristiques des sans-abri et des sans-domicile, plutôt que d'estimer l'effectif des personnes sans-domicile. On vise donc avant tout à comparer les personnes sans domicile avec la population vivant en logement ordinaire sur des thématiques comme la santé, l'emploi, le niveau de vie. On cherche également à décrire les difficultés d'accès au logement, ainsi que les trajectoires ayant amené les personnes à la situation de sans domicile, afin d'identifier les processus d'exclusion. Toutefois, l'enquête permettra également d'estimer l'effectif des personnes sans-domicile, et plus généralement des utilisateurs des services enquêtés.

L'enquête est conçue pour produire des résultats représentatifs au niveau national. Elle ne pourra pas fournir des enseignements au niveau d'une région ou d'une agglomération.

7. **Origine de la demande** (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) **et utilisateurs potentiels des résultats**

La demande provient du débat public : la demande d'information sur la population des sans-domicile s'est multipliée au début des années 1990, aboutissant à la création en 1993 d'un groupe de travail spécifique au sein de la formation Démographie-conditions de vie du CNIS¹.

Cette problématique réapparaît de manière récurrente, voire chronique, dans le débat public au niveau tant local que national ; la réédition de l'enquête Sans domicile est donc très attendue. Ainsi, le rapport Chambaud sur la coordination de l'observation statistique des personnes sans abri remis en août 2007² insiste sur la nécessité d'« affiner les connaissances quantitatives et qualitatives des personnes sans abri » et de maintenir une recherche pérenne sur ces thèmes. Dans ses propositions³ remises au Premier ministre en janvier 2008, le député E. Pinte recommande de déclarer l'hébergement et l'accès au logement "Chantier national prioritaire 2008-2012". La mission de la délégation du Préfet Régnier à la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées consiste à suivre l'avancée des travaux menés dans le cadre du Chantier prioritaire. Cette délégation s'intéresse au suivi de la problématique des sans-abri, sans disposer d'organe statistique.

L'enquête SD2012 est une enquête purement française.

8. **Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles** (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le recensement de la population (RP) effectue tous les 5 ans une opération ponctuelle de dénombrement des personnes sans-abri ou logeant dans les habitations mobiles. La prochaine opération aura lieu en janvier 2011. Cependant, les informations obtenues sur les sans-abri sont le plus souvent très succinctes (âge, sexe, nationalité) voire manquantes. Le RP n'est donc en aucun cas un outil permettant une investigation poussée des caractéristiques des sans domicile et du sous-ensemble des sans-abri, ni une mesure adéquate des trajectoires ayant amené les personnes à la situation de sans domicile. Les moyens mis en œuvre pour cette opération du RP permettent essentiellement d'atteindre l'objectif premier d'estimation des populations légales de la France incluant les sans-abri et les habitants d'habitations mobiles. Malgré l'implication des agents recenseurs, la collecte sur le terrain reste difficile, réalisée sous la responsabilité des communes, les risques de double-compte ou d'oubli de personnes à la rue sont importants, et leur résultante nette est difficile à évaluer. Au-delà de la non visibilité des personnes vivant dans les hôtels et appartements payés par les associations, les personnes sans-abri peuvent en effet se dissimuler dans des constructions non recensées car non prévues pour l'habitation et non repérées localement par les agents recenseurs. Ainsi, le niveau de précision obtenu dans les résultats ne permet pas de diffuser des agrégats isolant les seuls sans-abri.

Le groupe sur les Situations Marginales par rapport au Logement (SML), piloté par M. Marpsat de l'Insee, a fait le point des différentes sources statistiques publiques permettant de mieux cerner la question des difficultés de logement. Son rapport final⁴ examine les diverses situations de mal-logement (sans-domicile, personnes vivant à l'hôtel, etc.), ainsi que les sources que l'on peut utiliser pour mieux les connaître, les précautions à prendre et les références bibliographiques principales concernant l'usage de ces sources. Il constate que l'enquête Sans Domicile est la seule à même de cerner les différentes facettes de la situation des Sans domicile.

Lors de son enquête réalisée en 2004 sur les établissements sociaux, la DREES a interrogé les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), afin de connaître notamment leur activité en matière d'accueil d'urgence. Les 360 CHRS sur les 827 existants qui ont déclaré une section d'urgence offrent une capacité d'accueil de plus de 4 500 places. Un questionnaire particulier a permis de recueillir par la suite des informations sur la clientèle accueillie une nuit donnée (celle du 3

¹ Voir « Le groupe de travail du CNIS sur les sans-abri », courrier des statistiques n° 71-72

² Laurent Chambaud, août 2007, La coordination de l'observation statistique des personnes sans abri.

³ <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/074000606/0000.pdf>

⁴ http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Propositions_d_Etienne_PINTE.pdf ; voir également le rapport du même auteur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000592/0000.pdf>

⁴ http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/doc%20F0903.pdf

au 4 février 2005) dans ces sections d'urgence. Cette nuit-là, ce sont 5 700 personnes qui ont pu être hébergées dans ces sections⁵.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête Sans domicile 2012 se déroulera auprès des personnes qui utilisent les services d'hébergement et de distribution de repas chauds. C'est une enquête nationale qui couvrira la métropole, en milieu urbain. Une opération exploratoire spécifique est également envisagée dans un DOM, suivant un calendrier et un protocole adaptés.

La réalisation de l'enquête auprès des usagers des services d'aide suivra une logique à plusieurs étapes qui comprend :

1/ Un tirage des agglomérations (1er semestre 2010), proportionnellement à leur population et leur capacité d'hébergement de personnes en difficulté telle qu'elle sera évaluée à partir des fichiers des établissements sanitaires et sociaux ;

2/ Un recensement complet des services d'hébergement et de distribution de repas chauds dans ces agglomérations échantillonnées (fin 2010), fournissant une liste exhaustive de structures à interroger dans une enquête téléphonique ;

3/ L'enquête téléphonique sur la nature et les caractéristiques des services proposés (début 2011), aboutissant à la constitution d'une base de services d'aide aux Sans Domicile (qui sera mise à jour fin 2011) ;

4/ Le tirage d'un échantillon de services au sein de cette base (fin 2011) ;

5/ La collecte en face à face auprès d'un échantillon d'usagers de ces services (janvier-février 2012).

Deux approches complémentaires ont présidé à la construction du questionnaire administré en 2001 aux usagers des services d'aide aux sans-domicile : conformément aux recommandations du CNIS, l'enquête était conçue d'une part pour décrire les conditions de vie des sans domicile et les difficultés d'accès au logement (approche spécifique). D'autre part, elle répondait à un objectif de comparaison entre ces populations et celles habitant dans des logements ordinaires (approche généraliste).

Pour fournir une analyse pertinente des difficultés contemporaines d'accès au logement, il importe davantage de poursuivre la comparaison en 2012 entre les personnes privées de logement et la population logée, que de comparer les résultats dans le temps. Dans le cas probable où des arbitrages seront nécessaires dans la formulation des questionnements, l'analyse transversale sera donc privilégiée à l'analyse longitudinale. Le questionnaire sera donc renouvelé pour coller au maximum aux modifications subies par les questionnaires des enquêtes thématiques en population générale (enquête Santé, enquête Logement, enquête Emploi, etc.).

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique est la prestation d'un service (repas chaud ou hébergement) un jour donné : il s'agit d'un couple « prestation servie * jour d'enquête », qui revient en pratique à enquêter les bénéficiaires des prestations en question un jour donné.

Ces prestations sont sélectionnées par tirage au sort dans des listes d'usagers du service ou bien, en l'absence de liste, en fonction du rang de passage des usagers à un point obligé (porte d'entrée, de sortie, table de distribution de repas).

11. Champ de l'enquête

Les individus du champ de l'enquête sont les usagers des services d'hébergement ou de repas chauds.

L'Enquête Méthodologique sur les Sans-abri 2009 (EMSA2009) menée à Toulouse en mai 2009 avait pour principal objectif de vérifier si la plus grande partie des personnes dormant dans des lieux impropres à l'habitation (« sans-abri ») était toujours touchée lorsqu'on enquête uniquement dans des lieux de distribution de repas le midi et le soir. Si tel n'était pas le cas, l'enquête EMSA2009 visait alors à proposer soit une extension, par rapport à SD2001, du type des services enquêtés dans SD2012, soit à établir une liste de services afin de mener ultérieurement des études sur la couverture

⁵ Voir *Etudes & Résultats n°620*, DREES, janvier 2008.

de SD2012. L'opération EMSA2009 a montré⁶ qu'enquêter dans les distributions de repas de midi et du soir permet d'atteindre environ 9 sans-abri sur 10. De plus, 4 sans-abri sur 10 ne pourraient pas être joints autrement. La méthode de l'enquête SD2001 s'en trouve donc confortée. Les accueils de jour permettent de compléter le taux de couverture à 96%. Toutefois comme le montre le rapport des tests de l'enquête SD2001, il est très difficile en pratique d'enquêter dans les accueils de jour, surtout dans une enquête nationale. L'inclusion des services de petits déjeuners permet de toucher 4% de sans abri qui ne fréquentent pas les autres services de restauration. De même, les maraudes permettent d'atteindre 4% de sans abri qui ne fréquentent pas les services de distribution de repas du midi et du soir. Mais enquêter les maraudes est extrêmement délicat et suppose un protocole d'enquête spécifique, difficile à insérer dans celui d'une enquête nationale comme l'enquête Sans Domicile.

La conclusion tirée des résultats de l'étape préalable EMSA est de maintenir le champ d'investigation constant pour l'enquête nationale SD2012, avec une extension aux services de petits déjeuners (l'inclusion des petits déjeuners, en plus des repas chauds du midi et du soir, permettrait de toucher davantage de sans-abri, sans pour autant bouleverser le protocole d'enquête). Cette extension doit être testée sur le terrain.

Des gymnases, salles et stations de métro sont réquisitionnés lors des déclenchements du Plan Grand Froid par les communes (en fait par les centres communaux d'action sociale (CCAS)), en fonction de la température. De nombreux sans-abri s'y rendent et il est important de ne pas manquer cette opportunité de les contacter : il est ainsi prévu d'intégrer les lieux d'hébergement mobilisés lors des Plans Grand Froid dans le champ des services à enquêter. Il n'est pas possible de prévoir à l'avance le déclenchement de ces Plans Grand Froid : en conséquence, un échantillonnage spécifique sera prévu (échantillon complémentaire indépendant ou bien articulé avec l'échantillon principal).

Dans un nombre très restreint d'agglomérations, une opération complémentaire de couverture de type EMSA permettrait en 2012 d'enquêter les personnes non-francophones ainsi que les services destinés aux sans-abri qui ne rentreront pas dans le champ de l'enquête principale (accueil de jour, maraude, ainsi que distribution de petits-déjeuners si les tests ne concluent pas à leur intégration dans l'enquête principale) afin d'extrapoler les résultats obtenus dans l'enquête Sans Domicile 2012. Ces opérations de couverture se positionnent hors du présent projet d'enquête nationale.

12. Champ géographique de l'enquête

Le champ géographique de la collecte auprès des usagers des services d'aide est constitué des agglomérations de plus de 20 000 habitants du territoire métropolitain. Le territoire rural a été éliminé du champ, du fait de l'absence d'un réseau local important d'assistance aux sans-domicile dans les communes rurales et les agglomérations de moins de 5 000 habitants, constatée dans l'examen des fichiers des établissements sanitaires et sociaux. Un échantillon d'agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants sera conservé dans l'inventaire des structures d'aide afin d'en connaître les caractéristiques et de pouvoir extrapoler les résultats à l'ensemble de la France métropolitaine.

Les besoins et les caractéristiques des sans abri et donc des structures d'aide sont de nature différente dans les DOM, d'où le besoin d'un protocole adapté. En dehors de ce projet d'enquête nationale Sans Domicile 2012, une opération spécifique pilote dans un chef-lieu de DOM comme St Denis de la Réunion est envisagée, selon un protocole et un calendrier adaptés.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Un Plan de sondage à trois degrés

On ne dispose d'aucune base de sondage de la population d'individus sans domicile. La méthode employée consiste donc à tirer les individus dans un ensemble de prestations qu'ils consomment. Sont retenus pour l'enquête, les prestations offertes par les principaux services auxquels recourent les personnes privées de domicile à savoir : l'hébergement, la restauration gratuite (le midi, le soir et éventuellement le matin).

Les prestations sont donc les unités statistiques échantillonnées. Une prestation se définit par trois paramètres : son contenu (nuitée ou repas), le jour et l'horaire auxquels elle est consommée. Comme

⁶ Voir le rapport final de l'enquête EMSA2009, décembre 2009, INED. Voir « EMSA 2009, une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'aide (hors hébergement) de la ville de Toulouse », Les Travaux de l'ONPES, à paraître.

il serait irréaliste de répertorier l'ensemble des prestations consommées sur l'ensemble du territoire national pendant la période de référence, les prestations seront sélectionnées selon un tirage aléatoire à trois degrés : on tire un certain nombre d'agglomérations de plus de 20 000 habitants, puis un certain nombre de structures dans ces agglomérations, et enfin un certain nombre de prestations dans ces structures. L'enquête téléphonique auprès des structures vise à affiner la base de sondage pour le second degré de tirage.

Le tirage des agglomérations

Les agglomérations seront tirées proportionnellement à un critère de taille (défini par une combinaison de l'effectif de la population générale des agglomérations et des capacités d'accueil répertoriées dans notre fichier consolidé des établissements sanitaires et sociaux). Le tirage devrait retenir environ 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'étape suivante consiste à réaliser, dans ces agglomérations, un inventaire des sites proposant au moins un des services entrant dans le champ de l'enquête. On obtient de cette façon une base de données des structures.

Le tirage des services et des jours d'enquêtes

Une enquête téléphonique auprès des responsables de ces structures permet alors de connaître le ou les services qu'ils proposent, la fréquentation journalière moyenne, les plages horaires d'ouverture, et le cas échéant, le taux de recouvrement entre les publics des différents services. De la base de données des structures, on passe ainsi à la base de données des services. A partir de cette base de sondage, on tire des services proportionnellement à leur taille définie par leur fréquentation journalière moyenne ainsi que des jours d'enquête.

Le tirage des individus par l'intermédiaire des prestations consommées

Le tirage des prestations consiste à tirer des prestations dans un service donné, un jour donné. Concrètement, des équipes dénombrent l'ensemble des prestations consommées un jour échantillonné dans les services sélectionnés pour permettre d'estimer la probabilité de sélection des prestations, puis tirent aléatoirement un nombre fixe de personnes par service. Cette méthode semble particulièrement pertinente pour les centres d'hébergement dont on pourra connaître a priori le nombre de résidents. En revanche, d'autres modes de tirages sont envisageables dans le cas où l'on serait incapable d'estimer ex ante le nombre de personnes qui vont fréquenter le service jusqu'à sa fermeture (soupe populaire ou hébergement d'urgence par exemple). Un tirage des individus selon une méthode de pas constant est alors mieux adapté.

14. Mode de collecte

La base des structures d'hébergement et de services de repas chauds sera construite à partir d'extractions du répertoire SIRENE, du fichier FINESS (fichier national des établissements sanitaires et sociaux), de l'annuaire des associations de la FNARS (fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), du fichier des communautés du Recensement de la Population et des données des Banques Alimentaires. Elle sera enrichie en octobre-novembre 2010 par des compléments issus des contacts établis par les Directions Régionales de l'INSEE, chargées de mener des investigations locales auprès des acteurs qui manqueraient à notre inventaire des structures d'aide aux sans domicile.

L'enquête auprès des structures sera administrée par téléphone par les gestionnaires des DR de l'INSEE et/ou des enquêteurs du réseau Insee.

L'enquête auprès des usagers des services d'aide sera effectuée sous la forme d'un questionnaire papier administré en face à face par un enquêteur du réseau INSEE (questionnaire non-Capisé).

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête téléphonique auprès des structures sera réalisée de janvier à mars 2011.

La collecte réalisée par enquêteur en face-à-face auprès des usagers se déroulera sur le terrain sur une période d'un mois en janvier-février 2012 (hormis les dimanches pour des raisons juridiques liées aux contrats des enquêteurs du réseau Insee). Le choix de la période d'enquête est dicté par plusieurs contraintes. Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser l'enquête en hiver car c'est la période où les structures sont le plus ouvertes et où les sans domicile recourent le plus à des services, notamment d'hébergement. Par ailleurs, la période de collecte s'étend sur un mois pour tenir compte des variations dans l'utilisation des services et dans les comportements qui pourraient découler de l'épuisement progressif des ressources financières dont le renouvellement est mensuel (salaires et prestations sociales). Enfin, la collecte ne peut être réalisée plus tôt en raison des contraintes de

temps qui pèsent sur l'enquête préalable auprès des responsables des sites d'accueil, pendant laquelle on recontactera les structures pour mettre à jour la base de sondage : celle-ci ne peut pas commencer avant que l'ensemble des centres d'hébergement et des services de restauration gratuite n'aient ouvert leurs portes, et doit donc nécessairement se dérouler en novembre-décembre 2011.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps de réponse maximum au questionnaire individuel administré aux usagers est d'environ 45 minutes ;

Le questionnaire comporte des questions sensibles sur la famille, la santé, les trajectoires, qui peuvent rappeler des événements douloureux à la personne, qui est a priori en situation de grande précarité.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Comité de pilotage :

Ce comité décisionnel est composé de représentants de haut niveau de :

- l'INSEE - Département des Prix à la Consommation, des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages
- l'INSEE - Unité Méthodes Statistiques
- l'INSEE - Département des Applications et des Projets
- l'INSEE - DR Ile de France
- l'INED - Service des Enquêtes et des Sondages
- des experts

Comité scientifique :

Le comité scientifique est un comité externe composé d'experts de la problématique des sans-abri issus du milieu associatif, académique, opérationnel. Outre la maîtrise d'ouvrage, il sera composé notamment de personnes de l'Insee ayant une bonne connaissance de l'enquête Sans domicile 2001, ainsi que de personnalités de la FNARS, l'Ined, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et de la Mairie de Paris.

Comité de suivi :

Le comité de suivi est un comité opérationnel interne, composé de :

- Conception : Michel Duée, Maryse Marpsat, Sébastien Merceron, Benoît Roumier, INSEE Direction des Statistiques Démographiques et Sociales ; Martine Quaglia, INED ;
- Méthodologie : Françoise Yaouancq, Bernadette Rocca (INSEE UMS, CPOS) ; Georges Bourdallé (INSEE UMS, administrateur CAPI), Karim Moussallam (INSEE UMS, échantillonnage) ;
- Sphère informatique INSEE : Catherine Gilles (INSEE DAP).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats est la France métropolitaine

- Dates et supports prévus pour la publication des résultats : fin 2012-début 2013 : au moins un INSEE Première sur les Sans Domicile, un article dans des collections du type « travaux de l'ONPES ». Mi 2013 : article dans Économie et Statistiques.
- Quel retour d'information à l'unité enquêtée : un retour d'information auprès des associations d'aide aux sans domicile doit être prévu sous la forme d'un envoi gratuit d'un INSEE Première.
- Qui pourra utiliser les données ? Les restrictions envisagées pour la mise à disposition des données aux chercheurs hors INSEE et hors INED sont celles habituelles de toute enquête auprès des personnes;

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

De janvier à mars 2011, dans chacune des directions régionales, les entretiens téléphoniques de l'enquête auprès des structures d'aide seront réalisés par des gestionnaires Insee et/ou par des enquêteurs du réseau Insee : certains services n'étant pas joignables aux heures de bureau, les enquêteurs du réseau devraient procéder aux interviews des services qui n'auront pas pu être réalisés par les gestionnaires.

Pour permettre la préparation de l'enquête téléphonique, les DR contacteront les acteurs locaux afin d'enrichir la base de sondage.

Les coûts externes sont prévus à hauteur d'un maximum de 300 000 euros pour l'enquête téléphonique (ce coût correspond à une réalisation entière de la collecte téléphonique par des enquêteurs) et à 1,2 million d'euros pour la collecte auprès des usagers de 2012, y compris la saisie. La collecte auprès des usagers mobilisera dans chaque DR des équipes composées d'échantillonneurs (gestionnaires des DR et/ou enquêteurs du réseau Insee) et d'enquêteurs (enquêteurs du réseau Insee).

Procédures particulières :

Questions sensibles et CNIL (enquêtes auprès des personnes) : l'enquête contient des questions faisant apparaître des informations sensibles prévues par la loi de 1978 (santé), une procédure peut donc être nécessaire auprès de la Cnil, après obtention du label par l'enquête.

Enquête « SHARE » - Quatrième vague

1. Intitulé de l'enquête

SHARE: Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe. Enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, menée auprès des personnes de 50 ans et plus.

2. Service producteur

SHARE est un projet d'enquête européenne qui ne relève pas directement d'Eurostat. Il est piloté au niveau européen depuis les Universités de Mannheim (centre de recherche en économie du vieillissement dirigé par le professeur Axel Börsch-Supan) et de Tilburg (le CentERdata, spécialisé dans le traitement des enquêtes, programme le questionnaire sous CAPI et gère la centralisation des données anonymes après la collecte dans les pays européens). En France, l'Institut de Recherche et de Documentation en Économie de la Santé (IRDES) assure la maîtrise d'ouvrage de l'enquête en coordination avec l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

3. Service réalisant la collecte

La réalisation du terrain de l'enquête sera confiée à deux organismes : (i) l'INSEE, sera en charge, comme pour les vagues précédentes, de la collecte de l'échantillon longitudinal « historique » (cohorte initiale enquêtée lors des vagues 1, 2 et 3 dans sept régions de France métropolitaine) et du suivi du panel ; et (ii) une agence privée (GfK-ISL) aura pour mission de réaliser l'enquête auprès de l'échantillon de rafraîchissement (tiré dans les régions de France métropolitaine non enquêtées par l'INSEE jusqu'alors dans le cadre de SHARE). Chacun de ces deux organismes assure la maîtrise d'œuvre pour ce qui le concerne.

4. Historique de l'enquête

Dès son lancement en 2002, SHARE a eu pour ambition de constituer une base de données individuelles sur une cohorte d'individus interrogés tous les deux ans. L'enquête est menée par entretien en face-à-face, complétée par un questionnaire auto-administré. L'échantillon aléatoire de départ est constitué d'individus nés avant 1955 vivant en ménages ordinaires, soit plus de 30.000 individus dans onze pays européens et Israël. Désormais la cohorte compte quinze pays participants et son assise territoriale continue de s'élargir. Au total, 20 pays d'Europe pourraient participer à la vague 4 de SHARE en 2010-2011.

La première vague a été menée en 2004 dans 11 pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse) et Israël. En 2006, la Pologne, la République Tchèque et l'Irlande ont rejoint la seconde vague de l'enquête et les individus nés en 1955 et 1956 ont été ajoutés. Ces deux vagues ont permis la collecte de données sur les aspects démographiques, médicaux, psychologiques, économiques et sociologiques du vieillissement. SHARELIFE, la troisième vague de l'enquête SHARE, a constitué une enquête complémentaire aux deux précédentes et a étendu le questionnaire aux histoires de vie. La quatrième vague de SHARE constitue un retour aux questionnaires « habituels » des vagues 1 et 2, moyennant quelques modifications de certains modules.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'échantillon 2009 (SHARELIFE) est la reprise de l'échantillon issu de la seconde vague de 2006. Les ménages ayant répondu en 2004 mais ayant refusé en 2006 (dit « trou de collecte ») ont été réinterrogés. Il n'y a pas eu d'échantillon de rafraîchissement en 2009. En tout 2 688⁷ fiches adresse (FA) réparties sur 7 régions ont été remises sur le terrain à 173 enquêteurs. Au total, 25,1% de ces trous de collecte ont pu être interrogés avec succès, à comparer avec un taux de succès de 72,8% sur l'autre partie de l'échantillon. Dans la majeure partie des cas de déménagements, les enquêteurs ont su retrouver la nouvelle adresse. Des FA ont ainsi été enquêtées par des gestionnaires SHARE (y compris en dehors de leur région). Mais quelques ménages n'ont pas reçu d'enquêteurs en raison

⁷ Après la collecte, compte tenu des décès, et des éclatements de ménages avec individus devenus hors champs : 2 672

d'un éloignement trop important de la DR SHARE la plus proche. Le questionnaire SHARELIFE a été jugé plus « agréable » que celui du SHARE de base, même si les modules consacrés aux partenaires et aux placements financiers ont été jugés indiscrets par certains ménages, les modules préférés étant ceux ayant trait aux enfants, aux logements et aux emplois. Comme en vague 2, le questionnaire Fin de vie est délicat à poser lorsque le décès est récent. Des enquêtes en institution ont été passées sans que cela ait soulevé de problèmes particuliers ; c'est un "plus" des enquêtes Share que de suivre ces individus que d'autres enquêtes classent hors champ. Le test de force de préhension, seul test physique repris de l'enquête de 2006, n'a pas posé problème et a permis de terminer l'enquête sur une note « ludique ». En vagues 1 et 2, les modules revenus avaient été jugés longs et peu clairs. Ils ont été revus pour la vague 4.

L'exploitation des données 2004 a donné naissance à un ouvrage collectif international *First Result Book* et à un ensemble de publications dans des revues à comité de lecture. Un second *First Result Book* a été publié à l'automne 2008 à partir des résultats produits par la seconde vague SHARE 2006. Un troisième *First Result Book* est actuellement en cours de réalisation à partir des données SHARELIFE.

Au niveau français, on peut noter en plus des articles bilatéraux, une série de séminaires de recherche organisés par l'IRDES (11/01/2007 et 06/06/2008), un numéro spécial d'*Économie & Statistique* consacré aux résultats de SHARE 2004 publié en décembre 2007 (n° 403-404, 2007/12) et deux numéros spéciaux de *Retraite et Société* à partir des données de la seconde vague de SHARE portant respectivement sur « Emploi et retraite en Europe » et « Famille et vieillissement en Europe ». La diffusion de ces résultats de recherche dans les sphères non académiques se fait via la publication régulière de notes de synthèse (QES de l'IRDES, INSEE Première) et la participation à des colloques (COR, CNAM, etc.).

Les données des vagues 1 et 2 de SHARE sont en libre accès aux chercheurs sur www.share-project.org. Début 2009, plus de 1200 inscrits étaient recensés, donnant lieu à plus d'un millier d'études. Ces publications sont remarquables par leur nombre mais aussi par leur qualité (200 articles dans des revues à comité de lecture – recensées par l'AERS – et plus d'une cinquantaine d'articles cités dans le "Social Science Citation Index").

6. Objectif général de SHARE – Principaux thèmes abordés

Le projet SHARE dans sa globalité (SHARE et SHARELIFE) a pour objectif de mieux analyser les problèmes économiques et sociaux liés au vieillissement de la population en Europe. Pour la première fois en Europe, une cohorte dédiée aux personnes âgées s'articule autour de trois grands thèmes : santé, économie et sociologie. Elle est utilisée par les chercheurs en médecine, santé publique, épidémiologie, psychologie, sociologie, démographie, économie et statistique ; et permet des comparaisons internationales. Tandis que les premières vagues de SHARE concernaient essentiellement des questions sur la situation présente des personnes de 50 ans et plus, SHARELIFE s'est intéressé à l'historique de la vie des répondants. Les données collectées lors de la quatrième vague de SHARE compléteront les données issues des trois vagues antérieures de l'enquête.

Les principaux thèmes de l'enquête sont les suivants :

- Santé : santé physique, santé mentale, comportements à risque, pathologies, soins, activité physique, questionnaire fin de vie, etc.
- Économie : revenu, consommation, dépenses de santé, assurance santé, logement, épargne, actifs, pensions, transferts, etc.
- Social/Famille : démographie du ménage, éducation, relations intergénérationnelles, réseau social, transferts, participation associative, etc.

Les principales différences avec le questionnaire de la vague 2 concernent :

- Santé
 - Enrichissement des questionnaires santé : nouveaux thèmes (nutrition, prévention, anxiété)
 - Allègement des questionnaires (questions remises dans le questionnaire auto-déclaré et suppression de variables redondantes et trop subjectives)
- Social/familial
 - Amélioration de la précision dans la partie réseau social (membre du réseau nominatif, plus de détail dans les activités sociales)
 - Suppression de questions sous-utilisées
- Économie
 - Ajout de questions plus précises

- Suppression de questions trop subjectives ou imprécises

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Depuis l'origine, SHARE est « une enquête de chercheurs pour la recherche ». En s'inspirant des expériences internationales similaires (Health and Retirement Study aux Etats-Unis et English Longitudinal Survey on Ageing en Angleterre), des chercheurs Européens, sous l'impulsion du Pr. Axel Börsch-Supan (MEA Mannheim research center for the Economics of Ageing – Centre de recherche de Mannheim sur l'économie du vieillissement U. Mannheim, Allemagne) et d'un conseil scientifique international (cf. infra) ont décidé de lancer en 2002 le projet SHARE. Le questionnaire (commun à tous les pays) est rédigé par le comité du questionnaire sur proposition du conseil scientifique ; de sorte que les thèmes de recherches les plus innovants sont pris en compte à chaque nouvelle vague, tout en assurant une qualité optimale de recueil de l'information.

La Commission Européenne a financé la majorité des coûts de SHARE pour les trois premières vagues. Désormais, les financements Européens concernant le projet SHARE sont réservés aux travaux de coordination internationale. La collecte terrain repose essentiellement, à partir de la vague 4, sur des financements nationaux. L'inscription de SHARE par la Commission Européenne au programme ESFRI (European Strategy Forum for Research Infrastructures), et l'inscription par la France au titre des TGIR (Très grandes infrastructures de recherche), devrait contribuer à soutenir les vagues futures de l'enquête.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'originalité du projet est de mettre à la disposition des organismes d'études et de recherches européens une base de données multidisciplinaire et internationale unique en Europe. En effet, malgré l'importance et l'urgence des problèmes économiques et sociaux liés à l'augmentation de l'espérance de vie, comme les retraites, les soins médicaux ou la dépendance, les pays européens ne disposent pas d'informations au niveau individuel qui soient suivies au cours du temps sur les interactions complexes entre facteurs sociaux, économiques et de santé.

9. Insertion dans un système d'information

La quatrième vague de SHARE vient compléter les trois vagues précédentes (2004, 2006, 2009) pour prendre en compte la dimension dynamique du vieillissement.

10. Cible de l'enquête

L'enquête SHARE s'intéresse aux individus de 50 ans ou plus.

11. Champ de l'enquête

Au sein des ménages dont un membre est âgé de 50 ans ou plus sont interrogées au maximum deux individus : un éligible (âgé de 50 ans ou plus, tiré au hasard s'il y en a plusieurs) et son conjoint éventuel quel que soit son âge. SHARE réinterroge les individus ayant répondu à au moins une des trois vagues précédentes. Les ménages qui ont déménagé et ceux qui sont entrés en institution sont suivis comme en vague 2 et 3.

12. Champ géographique de l'enquête

Les individus SHARE vivent dans 2 672 ménages de 7 régions (Île-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Aquitaine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur), auxquelles il faut ajouter les régions d'arrivée des quelques individus ayant déménagé depuis la vague 1. L'échantillon entrant sera situé essentiellement dans les autres régions de la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La quatrième vague de SHARE consiste en une ré-interrogation des répondants des vagues 1, 2 et 3 (c'est-à-dire toute personne ayant répondu au moins une fois à SHARE, sauf celles qui auraient déménagé à l'étranger, ou seraient hospitalisées, à laquelle viendra s'ajouter un échantillon entrant dont la taille sera ajustée pour obtenir au moins 4 000 individus répondants (à raison de 1,4 individu par ménage). L'échantillon d'entrants de la quatrième vague sera tiré de manière à ce que l'échantillon total des personnes interrogées soit représentatif des 50 ans et plus. Comme pour le

vagues précédentes, un calage post collecte rend l'échantillon représentatif au niveau de la France métropolitaine.

14. Mode de collecte

Entretien en face à face sous CAPI et questionnaire auto-administré
L'utilisation de « Proxy » est autorisée, en présence du répondant.

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte proprement dite se déroulera à partir de la fin 2010 et jusqu'à juillet 2011.

16. Contraintes imposées à l'enquête

La quatrième vague de SHARE présente comme les vagues précédentes la particularité de comporter plusieurs tests physiques (test de force de préhension, de souffle, de marche), que le répondant décide ou non de réaliser selon ses capacités.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi/Instance de concertation (comitologie) : Comité de Pilotage et de Concertation

- Comité de pilotage

Représentant national du groupe européen de concepteurs : Anne Laferrère (INSEE)

IRDES : Nicolas Sirven, Nicolas Briant, Violaine Eudier ou Marie Lenormand

INSEE : Pascal Godefroy, Daniel Verger

- Coordination internationale

- Professeur Axel Börsch-Supan, Ph.D. (coordinateur du projet) Directeur de l'Institut de recherche sur le vieillissement de Mannheim (MEA).

- [PD Dr. Hendrik Jürges](#) (coordinateur adjoint)

- [Drs. Marie-Louise Kemperman](#) (Directrice administrative et financière)

- Barbara Schaan (Coordination du terrain d'enquête)

- Martina Brandt (communication interne et externe)

- Comité scientifique international

-Arie Kapteyn (president)

-Orazio Attanasio (revenu, consommation, épargne)

-Lisa Berkman (épidémiologie sociale et biomarqueurs)

-Nick Christakis (sociologie médicale et données administrative)

-Mick Couper (méthodes d'enquête, méthodes de dissémination des données, et nouvelles technologies)

-Mike Hurd (épargne et santé, accès aux données et qualité des données, harmonisation avec l'enquête américaine HRS (Health and Retirement Study))

-Dan McFadden *Prix Nobel d'Economie* (méthodologie d'enquête)

-Norbert Schwarz (enquête psychologie et méthodologie d'accès aux données)

-Andrew Steptoe (biomarqueurs)

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
2- Données détaillées, bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)	Décembre 2011	International, France métropolitaine	
5 - Valorisation, communication site Internet dédié, séminaire, conférence...			

Les résultats de ce projet, y compris l'enquête elle-même, seront mis à disposition du plus large public sous les conditions légales et de confidentialité propres à chaque pays. Les données centralisées sont mises à disposition des organismes d'études et de recherche européens ainsi qu'auprès des institutions. L'accès est rapide et gratuit pour l'ensemble de la communauté scientifique mondiale via le CentERdata, www.share-project.org. En outre, l'IRDES consacre une page spéciale à l'enquête SHARE sur son site internet,

<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Enquetes/SHARE/EnqueteSHARE.html>.

SHARE et SHARELIFE permettent la mise en place de nouveaux projets, workshops et publications, notamment sur le thème « healthy ageing », « active ageing » (ANR *Jeunes Chercheurs*). Comme pour chacune des vagues de SHARE, l'IRDES organise à l'occasion de la mise à disposition des données auprès des chercheurs, un groupe de travail des utilisateurs francophones de SHARE. Pour les aider, un projet de constitution d'un dictionnaire des codes de l'enquête (vague1, vague2 et vague 4) en français a démarré à l'IRDES. En novembre 2010, les données de la troisième vague SHARELIFE seront disponibles et un appel à contribution sera lancé en partenariat avec une revue scientifique (comme pour *Économie et Statistique* en vague 1 et *Retraite et Société* en vague 2). La parution de la revue fait en général l'objet d'une conférence de presse afin que les résultats soient diffusés auprès du public le plus large. En outre, les articles rédigés par les chercheurs de l'IRDES et de l'INSEE font régulièrement l'objet de publications synthétiques de 4 pages (Question d'économie de la santé, Insee première) disponibles gratuitement sur internet.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'équipe de l'IRDES, composée de 3 personnes (soit 3 cadres A en équivalent temps plein ETP), coordonne le projet et assure la communication, la promotion du projet et participe à l'exploitation scientifique de l'enquête.

L'INSEE met à la disposition de SHARE (i) Anne Laferrère en tant que Country Team Leader (0,5 ETP), (ii) Pascal Godefroy en tant qu'opérateur de l'enquête (0,25 ETP), et (iii) une partie de son personnel pour la réalisation de l'enquête de terrain pour l'échantillon longitudinal (tests, constitution de l'échantillon, collecte assurée par des enquêteurs INSEE, soit 2 ETP) soit au total 2,75 ETP cadres et quelques 175 enquêteurs pendant la durée de la collecte (3 mois). L'INSEE ne facture pas ses coûts internes. Les coûts externes de collecte sont pris en charge pour cette vague 4 par l'INSERM (convention n° TGIR0804 pour 245 515 € déjà versés à l'INSEE en 2009).

Un organisme de collecte privé prend en charge la réalisation de l'enquête de terrain pour l'échantillon entrant. Les principaux partenaires finançant cette collecte sont à ce jour la DREES, la DARES, le COR, la CNAV ; les conventions seront signées entre ces organismes et l'IRDES. Par ailleurs au niveau européen SHARE devient un ERIC (European Research Infrastructure Consortium) dans le but de pérenniser la gouvernance et d'optimiser le financement de cette infrastructure de recherche.

Projet SHARE

Prévisionnel de dépenses annuelles vague 4 (2010-2011)

Coût total de l'enquête	Année 1 (€)	Année 2 (€)	Coût total sur 2 ans
Frais de personnel*			
Management et Recherche			
1. Personnel de recherche IRDES	66 524	68 187	
S/total A	66 524	68 187	
Fonctionnement général Irdes			
2. Personnel administratif IRDES	7 496	7 683	
3. Diffusion et communication IRDES	22 392	22 952	
S/Total B	29 888	30 635	
Personnel affecté à la collecte			
4. Responsable d'enquête	93 620	95 961	
5. Opérateur pays	75 246	77 127	
6. Statisticien d'enquête	69 493	71 230	
S/Total C	238 359	244 318	
Sous-total I (A+B+C)	334 771	343 140	
Autres frais			
Autres frais de communication			
7. Maintenance du serveur web	500	513	
8. Edition	2 200	2 255	
S/Total D	2 700	2 768	
Frais de déplacement			
9. Frais de déplacements	6 000	6 150	
S/Total E	6 000	6 150	
Coût de collecte			
10. Coûts directs de collecte	475 278	203 691	
S/Total F	475 278	203 691	
Sous-total II (D+E+F)	483 978	212 609	
COÛT TOTAL DE L'ENQUETE (I + II)	818 749	555 749	1 374 498

Montants à financer			
Coût de collecte			
4. Responsable d'enquête	93 620	95 961	
6. Statisticien d'enquête		71 230	
5. Opérateur pays		77 127	
10. Coûts directs de collecte	475 278	203 691	
Total à financer	568 898	448 009	1 016 907

* Répartition du temps affecté

Recherche	
Directeur de recherche - Economiste/Statisticien	5%
Maître de recherche - Economiste	5%
Chargé de recherche - Economiste	50%
Documentaliste	2%
Collecte	
Responsable d'enquête - Statisticien	100%
Statisticien d'enquête	100%
Opérateur pays	100%
Administratif	
Comptable	2%
Gestionnaire	4%
Communication/diffusion	
Responsable diffusion	5%
Secrétaire maquettiste	10%
Responsable informatique (web)	2%
Maquettiste web	6%